

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Aliénations

OBJET :
**VENTE D'UNE
PARCELLE
SITUEE
« LIEUDIT LA
CROIX » POUR
LA
CONSTRUCTION
D'UN CABINET
MEDICAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 10.12.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10.12.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 23 DEC. 2019

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la SCI ORTHODONTIE BIARRITZ s'est portée acquéreur d'environ 2 000 m² d'une parcelle située lieudit « La Croix », (accès par l'Avenue du Campus Jean Durand), telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente, en vue de la construction d'un cabinet médical.

Cette parcelle cadastrée section AZ n° 86 relevant du domaine privé de la Commune, a été estimée par le service France Domaine, à 40 Euros le m², suivant avis N° 2019-11076V10973 du 2 août 2019.

Considérant l'intérêt de la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente au profit de la SCI ORTHODONTIE ou de toute société de substitution, au prix forfaitaire de 80 000.00 Euros net,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 13 décembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AZ n°86, d'une superficie d'environ 2 000 m², moyennant le prix de 80 000.00 Euros net au profit de la SCI ORTHODONTIE BIARRITZ ou toute société de substitution, pour la construction d'un cabinet médical.

PRECISE qu'une déclaration préalable de division sera réalisée par un géomètre pour déterminer précisément la surface de la parcelle. Les honoraires seront à la charge de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération, notamment l'acte authentique de vente devant notaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 décembre 2019.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 19 DEC. 2019 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 19 DEC. 2019 Par publication le : 23 DEC. 2019 Par délégation : Le Directeur Général des Services
 Hervé ANTOINE



Annexe
Parcelle AZ 86 partie

